

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein des collèges et lycées

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : PELLEGRINELLI Christophe

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 98

- Titulaires : 93

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 7

Votants : 114

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)

ADMIRAT Nadine
CALISTE Yolande (S)
ALBARET Christophe
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARDY André
BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel
COSTE Yves
COSTON David

COUDUN Valérie
CREGUT François
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise
MAISONNEUVE Alain (S)
GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe
LE MARREC Laurys
LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MAHINC Didier
MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick
PELLEGRINELLI Christophe
PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane
POJOLAT Marie
PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed
GOMEZ Jean-Marc (S)
ROCHETTE Christophe
ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre
SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
PLANCHAT-HERY Claire (S)
TEZENAS Olivier
THALAUD François
THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16) BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

ABSENTS EXCUSES : (7) BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; WALTER Christian ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Suite à l'installation du nouvel organe délibérant, les membres du conseil communautaire procèdent à la désignation des membres ou des délégués de l'Agglo Pays d'Issoire pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du code général des collectivités territoriales et des textes régissant ces organismes.

Conformément à l'article R.421-14 du code de l'éducation, le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend notamment, lorsqu'il existe un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), **un représentant de cet EPCI** et un représentant de la commune.

Toutefois, dans les collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée, lorsqu'il existe un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le représentant de l'EPCI assiste au conseil d'administration à titre consultatif.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de désigner des représentants de la communauté d'agglomération au sein des collèges et des lycées suivants. Font acte de candidature :

COLLEGES	COLLEGE LES PRES	ISSOIRE	MERLEN Bernard
	COLLEGE DE VERRIERE	ISSOIRE	DUTHEIL Nathalie
	COLLEGE JULES FERRY	BRASSAC-LES-MINES	TINET Georges
	COLLEGE DE LIZINIAT	SAINT-GERMAIN-LEMBRON	PEREIRA-MAURIAT Christine
	COLLEGE ANTOINE GRIMOALD MONNET	CHAMPEIX	DESVIGNES Jean
LYCEES	LYCEE MURAT	ISSOIRE	PELLEGRINELLI Christophe
	LYCEE HENRI SAINT-CLAIRE DEVILLE	ISSOIRE	PELLEGRINELLI Christophe
	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS RABELAIS	BRASSAC-LES-MINES	PELLEGRINELLI Christophe

Les conseils municipaux concernés désigneront également leur représentant aux conseils d'administration des établissements susmentionnés.

En ce qui concerne les désignations de membres, le principe est le vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que suite à l'installation du nouvel organe délibérant, il convient de désigner les représentants d'API au sein des collèges et lycées ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De procéder à la désignation des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein des collèges et lycées à scrutin public et à main levée ;**
- **De désigner les représentants suivants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein des collèges et lycées :**
 - Collège Les Près (Issoire) : MERLEN Bernard,
 - Collège de Verrières (Issoire) : DUTHEIL Nathalie,
 - Collège Jules Ferry (Brassac-les-Mines) : TINET Georges,
 - Collège de Liziniat (Saint-Germain-Lembron) : PEREIRA-MAURIAT Christine,
 - Collège Antoine Grimoald Monnet (Champeix) : DESVIGNES Jean,
 - Lycée Henri Saint-Claire Deville (Issoire) : PELLEGRINELLI Christophe,
 - Lycée Murat (Issoire) : PELLEGRINELLI Christophe,
 - Lycée professionnel François Rabelais (Brassac-les-Mines) : PELLEGRINELLI Christophe.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3/11/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3/11/2020